

OBJECTIF STRATÉGIQUE

5

PROTÉGER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES

Action 1

Des aménagements favorables aux continuités écologiques et réservoirs de biodiversité

Elaboration et mise en œuvre du schéma communautaire de Trame Verte et Bleue

L'élaboration du schéma de trame verte et bleue sur le territoire d'EURPOP'ESSONNE comporte 3 phases successives : diagnostic ; définition des enjeux et description/phasage des opérations à conduire pour un lancement en 2012-2014. Elles mettront en œuvre, entre autres, des mesures de gestion conservatoire et la création de continuités écologiques qui permettront de lutter contre la fragmentation du territoire par les infrastructures.

PILOTE	Communauté d'agglomération Europ'Essonne
RÉFÉRENT	Lorraine WEISS Chef de Projet Environnement-Aménagement
CONTACTS	01 80 38 02 42 - lorraine.weiss@europessonne.fr
PHASAGE / MISE EN ŒUVRE	Court et moyen terme (1 à 5 ans)
TERRITOIRE CONCERNÉ	Communauté d'agglomération Europ'Essonne

Modalités de l'action et public(s) visé(s)

